



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30724

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la mise en place du dispositif des emplois-jeunes dans son administration. Lorsque le Gouvernement a lancé le dispositif emplois-jeunes, l'administration de l'éducation nationale s'est distinguée par son volontarisme. Sur la seule académie de Nancy-Metz, ce sont 2100 personnes qui ont été recrutées. Dès le début du fonctionnement du dispositif, les personnels administratifs ont attiré l'attention sur le surcroît de travail dans le cadre de la gestion de ces emplois-jeunes ; d'ailleurs, l'investissement considérable des personnels de l'administration scolaire et universitaire est indéniable. Encore convient-il de rappeler que les moyens mis à disposition ont été prélevés sur les dotations globales, sans moyens supplémentaires. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire le point, avec l'expérience de deux années scolaires, sur les moyens mis à disposition pour les personnels administratifs scolaires et universitaires pour assurer la bonne gestion et administration des emplois-jeunes dans son administration ; il lui demande également si le Gouvernement entend prendre ce problème en considération sous la forme de créations de postes dans le cadre de la préparation du prochain budget

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle est apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacances.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30724

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3226

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4853